



Litige avec commerçant réglé par cb débit différé

Par **paqual**, le **28/12/2011** à **09:23**

Bonjour,

A la suite d'une livraison très endommagée de meubles, réglée par cb en débit différé (paiement devrait se faire fin décembre) , je souhaiterais savoir si j'ai le droit avec ce type de paiement de faire refuser par ma banque le paiement car le commerçant va se régler avant d'avoir repris la marchandise abimée et je n'aurais plus de moyen de pression pour régler ce litige ?

Cordialement

Par **chaber**, le **28/12/2011** à **09:27**

Bonjour

le débit différé fin de mois est une facilité accordée (payante) par votre banque.

Si vous relisez vos relevés de compte des débits CB vous pourrez constater des dates différentes de paiement, selon ce que vous avez réglé avec votre carte.

Vous ne pouvez refuser un paiement qui a déjà été effectué.